

INTERVENTION NADA ABOUZEID

Mes Chers Compatriotes,

Je souhaite tout d'abord remercier tout particulièrement mes 22.143 concitoyens qui ont adhéré à la pétition de Lebanese-Abroad.com, cette pétition qui revendique le Droit fondamental, le Droit naturel, le Droit constitutionnel, des citoyens Libanais vivant à l'étranger de pouvoir participer à la vie politique du Liban, comme tout citoyen d'un état démocratique, à travers la possibilité de voter dans les consulats et les ambassades.

Qui sommes-nous ?

Une pétition lancée sur Internet entre les 8 et 14 mars 2005.

Une pétition née d'un cri du cœur : nous ne sommes pas des moustiques.

Ce jour-là, un jeune Libanais est venu à mon bureau pour une simple consultation.

Je lui ai posé la première question que pose un avocat à son client : « *Que faites-vous dans la vie ?* ».

Sa réponse a été « *Ingénieur en informatique* ».

Cette réponse a mis fin à la consultation, pour permettre la naissance de Lebanese-Abroad.com à 4 heures du matin.

A cet égard, je tiens tout particulièrement à remercier l'énorme contribution de Messieurs Jacques et Georges BOUSTANY à la création de ce site.

Nous étions quatre, nous sommes aujourd'hui plus de 22.000 signataires, sans aucun soutien, ni aucune affiliation à quelque mouvement politique ou confession que ce soit.

Plus de 22.000 signataires, musulmans comme chrétiens, de gauche comme de droite, de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel... à avoir mis de côté nos sensibilités pour revendiquer ce Droit fondamental.

Parmi ces 22.000 signatures, neuf ou dix d'entre elles, m'ont reproché d'être ce jour aux côtés du courant patriotique libre, et qui a pris l'initiative de nous réunir ce jour, et qui a fait sien la revendication de milliers de libanais.

A ces neuf ou dix signataires, je dis :

que cette cause est celle de tout citoyen libanais,
que cette cause doit être soutenue par chaque député du Parlement libanais,

qu'il est de notre devoir d'appuyer l'initiative de chaque député qui l'épouse
qu'il est de notre devoir de frapper à toutes les portes pour que tous les députés l'adoptent.

Cette revendication n'est pas celle d'un seul parti politique, ni même celle de Lebanese-Abroad seulement.

D'autres initiatives citoyennes ont été prises avant et après nous (lebanese_elections@hotmail.com , fly2lebanon).

Certain ont présenté des projets de lois (Maîtres Chitli Mallat, Intichar...).

Enfin, des députés, dont ceux du courant patriotique libre, l'ont appuyé.

Parmi toutes ces initiatives, Lebanese-Abroad cherche faire entendre notre voix, à lancer le débat, afin que notre revendication soit prise en compte par le plus grand nombre.

Les Libanais vivant à l'étranger font partie intégrante du paysage Libanais dans toute sa diversité, partie de son histoire, de sa culture, de son existence même.

De tous temps, avant, pendant, et après la guerre, le peuple Libanais a voyagé de par le monde.

Comment peut-on, dans ces conditions, envisager de reconstruire le Liban de demain, sans cette partie essentielle de ses enfants ?

Nous souhaitons que ce projet aboutisse, mais gardons-nous de le faire passer en force comme un projet d'une partie des Libanais contre une autre partie des Libanais.

Ce projet doit être celui de tous les citoyens Libanais.

Notre but est de faire entendre notre voix, et ce but semble être atteint.

En effet, la Commission de réforme de la Loi électorale, présidée par Monsieur Fouad Boutros, qui planche sur la question depuis plus d'un an, avec l'assistance d'experts internationaux, doit rendre son rapport dans les jours qui viennent.

Il est particulièrement regrettable que notre réunion n'ait pas pu être reportée de quelques jours, pour permettre à Maître Ziyad Baroud, membre de cette Commission, qui devait initialement être présent parmi nous, d'être à nos côtés, pour nous expliquer les tenants et aboutissants de ce rapport et du projet de loi qui l'accompagne.

Selon les informations que Monsieur Gebran KARAM, représentant lebanese-abroad, a pu recueillir de Maître Baroud, lors de la présentation de ce projet qui a eu lieu au grand Sérail, le 27 novembre dernier, la Commission semble avoir conclu à l'impérieuse nécessité de prendre en compte, dans la prochaine loi électorale, le droit du citoyen Libanais vivant à l'étranger, à condition qu'il soit inscrit sur les listes électorales, d'exprimer son suffrage, dans sa circonscription d'origine, à travers le vote dans les consulats et les ambassades.

Le plus important aujourd'hui est d'éviter que cette revendication ne devienne un enjeu électoral, et de faire en sorte qu'elle devienne la revendication de tous.

Pour www.lebanese-abroad.com

Nada Abouzeid

Avocat au Barreau de PARIS